

Des voix: Bravo!

M. Sharp: ... après quoi, à moins d'une amélioration sensible de la situation ou de progrès notables en vue d'un règlement politique, il se retirera, en accordant une période de grâce additionnelle de trente jours afin de permettre aux parties de lui trouver un remplaçant. Ce qui veut dire que le Canada mettra un terme à sa participation à la CICS le 30 juin 1973 à moins qu'il y ait eu une amélioration sensible de la situation ou qu'il y ait des indications qu'un règlement politique est imminent. Toutes les parties auront alors eu le temps d'exécuter toutes les dispositions pour la surveillance desquelles la CICS a été créée et peut-être même de tenir des élections, ce sur quoi je reviendrai dans un instant. Si les parties sud-vietnamiennes qui négocient actuellement à Paris peuvent s'entendre prochainement sur des questions d'ordre interne, comme les Accords de Paris du 27 janvier les invitent et les encouragent à le faire, notre décision ne présentera aucune difficulté.

Sous un aspect important, les Accords confient à la CICS une tâche qui sans être du domaine de la surveillance de la trêve doit contribuer au règlement politique qui seul peut mettre un terme à la guerre. Les Accords prévoient une élection en vue de la formation d'un nouveau gouvernement national. Le Protocole portant création de la CICS confie à celle-ci un rôle d'observation indéfini. Les entretiens qui se déroulent actuellement entre les deux parties sud-vietnamiennes doivent créer les conditions dans lesquelles les élections seront tenues. Cette fonction électorale est distincte des autres fonctions confiées à la CICS et les règles qui la régissent n'ont pas encore été établies. On pourrait donc traiter de celle-ci séparément. En ce qui concerne le Canada, quel que soit notre statut à l'égard d'autres aspects des Accords, nous demeurerions prêts à participer, selon le bon vouloir des parties en cause, à la surveillance d'une élection, pourvu que celle-ci soit tenue conformément aux dispositions des Accords. Cette offre ne s'appliquerait pas à une élection tenue dans d'autres circonstances.

Le Canada informera également les quatre parties aux Accords de Paris que, comme le Canada n'a ni participé à leur négociation ni signé les Accords de Paris, il ne se considère pas comme étant lié par les dispositions de ces Accords dans une plus grande mesure que ceux qui les ont signés se considèrent comme étant liés par leurs dispositions. Il s'agit là en fait d'une des premières conditions que nous avons posées à notre participation. Nous nous sentirions, par conséquent, libres de nous retirer ou d'ajuster d'une autre manière notre déploiement en tout temps si les parties signataires des Accords montrent, par leurs actions, qu'elle ne se considèrent plus comme étant liées par ces Accords. La reprise des hostilités sur une grande échelle ou toute action qui indiquerait que les parties nient ouvertement leurs obligations en vertu des Accords libérerait le Canada, aux yeux du gouvernement, de toute obligation à l'égard de la CICS. Si je me trouve dans l'obligation de prendre une telle décision, le gouvernement fera connaître publiquement les raisons qui auront motivé son retrait.

• (1420)

Je ne voudrais pas prédire que le travail ardu et habile qui a rendu ces Accords possibles sera annulé par une escalade prochaine des hostilités. Il est toutefois évident que les moyens de reprendre les hostilités sont à portée de la main et il y a malheureusement lieu de croire que cette possibilité n'est pas exclue des calculs que font quelques-

Vietnam

unes au moins des parties intéressées. Nous ferons une nouvelle évaluation de la situation avant la fin de mai et nous ferons connaître une opinion définitive à ce moment-là.

En terminant, je voudrais ajouter que pendant le temps où nous continuerons à faire partie de la Commission, nous maintiendrons l'attitude objective et ouverte que nous avons prise jusqu'ici et nous nous efforcerons de faire en sorte que la CICS remplisse non seulement le rôle qui lui a été ajouté en demeurant au Vietnam mais aussi les tâches qui lui sont confiées aux termes des Accords. Nous refuserons de prendre part à une charade et de sanctionner tacitement l'inaction si nous jugeons qu'il y a lieu de passer à l'action.

[Français]

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Monsieur le président, nous comprenons et nous partageons l'angoisse qui a dû accompagner cette décision du gouvernement. Ce problème tourmente, il est vrai, les cœurs de tous les Canadiens, et je le dis d'une façon objective; j'apprécie les difficultés auxquelles ont dû faire face les membres du conseil des ministres.

Lors du retour au pays du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp), nous nous sommes bien rendu compte qu'il avait noté là-bas une situation qui le rendait perplexe et peut-être—le mot n'est-il pas trop fort—pessimiste quant à nos chances de succès. Nous avons réalisé immédiatement que le Canada était plongé dans un dilemme assez cruel. D'une part, l'efficacité de la Commission internationale de contrôle et de surveillance était en jeu, de même que la sécurité de nos observateurs. D'autre part, des pressions exercées par certains pays nous incitaient à assumer ce rôle que nous avions déjà accepté d'ailleurs. L'alternative dans laquelle était le secrétaire d'État aux Affaires extérieures consistait à laisser notre mission là-bas et contribuer ainsi au maintien de la paix, ou à quitter le Vietnam et à se dissocier de ce qui paraissait comme une illusion d'assurer la paix. L'honorable ministre a choisi de prolonger le délai de 60 jours. Il a ainsi fait prévaloir l'intérêt supérieur de la paix et veut ainsi manifester l'espoir que le temps arrangera tout.

[Traduction]

Exception faite du bien-fondé de la décision que vient d'annoncer le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, on peut se demander pourquoi le ministre et le gouvernement n'ont pu et n'ont pas voulu consulter le Parlement à ce sujet. Le ministre peut avoir présumé que le Parlement ne prolongerait pas le mandat de la force. C'est en faisant une hypothèse de ce genre que le gouvernement s'obstine à déprécier la compréhension que les autres partis à la Chambre peuvent avoir du rôle international du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Wagner: Je veux souligner, monsieur l'Orateur, que mon parti persiste à protester contre la façon dont cette décision a été prise. En outre, nous nous engageons à continuer à poser des questions en cette enceinte et au comité, car les Canadiens qui s'intéressent à cette décision ont droit à des réponses. C'est la responsabilité que nous devons assumer à l'égard des Canadiens et de ceux qui représentent le Canada au Vietnam.

Il est sans doute probable qu'à mesure que s'écoulait le séjour de nos observateurs au Vietnam, le Canada avait de moins en moins le choix. Au cours du débat sur la motion originale du ministre, nous avons souligné la futilité d'envisager un retrait après 60 jours étant donné son